

Annexes et formulaires à joindre

Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée.

	oui	annexe
La société est-elle liée à une autre société?	150	9
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident?	151	19
La société est-elle une société privée sous contrôle canadien associée?	160	23
La société est-elle une société privée sous contrôle canadien associée qui demande la limite de dépenses?	161	49
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	162	11
Si vous avez répondu <i>oui</i> à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	163	44
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada? ..	164	14
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	165	15
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal acquis après le 31 août 1989?	166	T5004
La société est-elle membre d'une société de personnes à laquelle un numéro d'identification a été attribué?	167	T5013
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire?	168	22
La société a-t-elle été affiliée, pendant l'année, à des sociétés étrangères?	169	25
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et/ou 105(1) du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu fédéral</i> ?	170	29
La société a-t-elle effectué des opérations ayant un lien de dépendance avec des non-résidents?	171	T106
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	172	---
Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires et/ou privilégiées de la société?	173	50
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu? ..	201	1
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons à l'État ou des dons de biens culturels ou écosensibles?	202	2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables aux fins du remboursement au titre de dividendes?	203	3
La société déduit-elle un type de perte quelconque?	204	4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	205	5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	206	6
(i) La société demande-t-elle la déduction accordée aux petites entreprises et déclare-t-elle des revenus tirés de : a) biens (autres que les dividendes déductibles à la ligne 320), b) une société de personnes, c) une entreprise à l'étranger ou d) une entreprise de prestation de services personnels; ou (ii) la société demande-t-elle la fraction remboursable de l'impôt de la partie I?	207	7
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	208	8
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	210	10
La société demande-t-elle des déductions relatives aux ressources?	212	12
La société déduit-elle des réserves quelconques?	213	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	216	16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	217	17
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	218	18
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	220	20
La société demande-t-elle un crédit fédéral ou provincial pour impôt étranger ou pour impôt sur les opérations forestières?	221	21
La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	227	27
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	231	31
La société demande-t-elle une déduction pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	232	T661
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie I.3?	233	33/34/35
La société est-elle membre d'un groupe lié dont au moins un membre est assujetti à l'impôt brut de la partie I.3?	236	36
La société demande-t-elle un crédit de surtaxe?	237	37
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	238	38
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I?	242	42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés? ..	243	43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	244	45
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie II, c.-à-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	249	46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	250	39
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne?	253	T1131
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	254	T1177
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1?	255	92 *

*Nous ne publions pas cette annexe.

Annexes et formulaires à joindre – suite de la page 2

		oui	annexe
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères qui ne sont pas des sociétés étrangères affiliées contrôlées?	256	<input type="checkbox"/>	T1134-A
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères affiliées contrôlées?	258	<input type="checkbox"/>	T1134-B
La société a-t-elle détenu, au cours de l'année, des biens étrangers déterminés d'une valeur supérieure à 100 000 \$?	259	<input type="checkbox"/>	T1135
La société a-t-elle fait des transferts ou consenti des prêts à une fiducie étrangère?	260	<input type="checkbox"/>	T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie?	261	<input type="checkbox"/>	T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada?	262	<input type="checkbox"/>	T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	263	<input type="checkbox"/>	T1146
La société a-t-elle une convention entre sociétés associées pour attribuer le salaire d'employés déterminés pour la RS&DE?	264	<input type="checkbox"/>	T1174

Renseignements supplémentaires

La société est-elle inactive? **280** 1 oui 2 non

La principale activité de la société a-t-elle changé depuis la dernière déclaration?
(pour une première déclaration, répondez *oui*) **281** 1 oui 2 non

Quelle est la principale activité commerciale de la société? **282**

(Répondez seulement si vous avez répondu *oui* à la ligne 281.)

Si l'activité principale comprend la revente de marchandises, précisez le type de commerce **283** 1 en gros 2 au détail

Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis. Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes.

284	<input type="text"/>	285	<input type="text"/>	%
286	<input type="text"/>	287	<input type="text"/>	%
288	<input type="text"/>	289	<input type="text"/>	%

La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition? **291** 1 oui 2 non

La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition? **292** 1 oui 2 non

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF **300** A

Moins :

Dons de bienfaisance (annexe 2)	311	<input type="text"/>
Dons à l'État (annexe 2)	312	<input type="text"/>
Dons de biens culturels (annexe 2)	313	<input type="text"/>
Dons de biens écosensibles (annexe 2)	314	<input type="text"/>
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3)	320	<input type="text"/>
Déduction de l'impôt de la partie VI.1 (annexe 43)*	325	<input type="text"/>
Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4)	331	<input type="text"/>
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	332	<input type="text"/>
Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	333	<input type="text"/>
Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)	334	<input type="text"/>
Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)	335	<input type="text"/>
Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale	340	<input type="text"/>
Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection	350	<input type="text"/>

Total partiel **▶** B

Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 ») C

Plus : Ajout selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii) **355** D

Revenu imposable (montant C plus montant D) **360**

Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)f) **370**

Revenu imposable pour les sociétés ayant un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)f) (ligne 360 moins ligne 370) Z

* Ce montant est égal à trois fois l'impôt de la partie VI.1 à payer, indiqué à la ligne 724 (page 8).

Déduction accordée aux petites entreprises

Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (annexe 7) **400** _____ A

Revenu imposable à la ligne 360 (page 3) **moins** 10/3 du montant à la ligne 632* (page 7), **moins** 3 fois le montant à la ligne 636** (page 7) **moins** tout montant exonéré de l'impôt de la partie I par une loi fédérale **405** _____ B

Calcul du plafond des affaires :

Pour toutes les SPCC, calculez le montant de la ligne 4 ci-dessous.

225 000 x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2003}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ = _____ 1

250 000 x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2004}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ = _____ 2

300 000 x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après 2004}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ = _____ 3

Additionnez les montants des lignes 1, 2 et 3 _____ 4

Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous) **410** _____ C

Remarques : 1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez le montant de la ligne 4 à la ligne 410. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez le montant de la ligne 4 par le résultat du calcul suivant : le nombre de jours dans l'année d'imposition sur 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.

2. Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

Réduction du plafond des affaires :

Montant C _____ x $\frac{\text{415 ***}}{11\ 250}$ D = _____ E

Plafond des affaires réduit (montant C **moins** montant E) (si négatif, inscrivez « 0 ») **425** _____ F

Déduction accordée aux petites entreprises; multipliez 16% par le montant le moins élevé : A, B, C ou F **430** _____ G
(inscrivez le montant G à la ligne 9, page 7)

* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placements des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

*** Impôt des grandes sociétés

- L'impôt des grandes sociétés à inscrire à la ligne 415 est l'impôt brut de la partie I.3, soit le montant avant la déduction des crédits de surtaxe, qui est augmenté pour refléter l'impôt à payer d'une année complète si l'année compte moins de 51 semaines. Aux fins de la réduction du plafond des affaires, l'impôt brut de la partie I.3 est égal à 0,225 % x (capital imposable utilisé au Canada **moins** 10 000 000 \$).
- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition précédente, inscrivez l'impôt brut de la partie I.3 de la société pour son année d'imposition **précédente**.
- Si la société n'est pas associée avec d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, inscrivez l'impôt brut de la partie I.3 de la société pour son année d'imposition **courante**.
- Si la société est associée dans l'année d'imposition courante, reportez-vous aux règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

Déduction pour ressources

Revenu imposable provenant de ressources [selon la définition du paragraphe 125.11(1)] **435** _____ H

Montant H _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2003}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 1 % = _____ I

Montant H _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2004}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 2 % = _____ J

Montant H _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2005}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 3 % = _____ K

Montant H _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2006}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 5 % = _____ L

Montant H _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après 2006}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 7 % = _____ M

Déduction pour ressources : total des montants I, J, K, L et M **438** _____ N
(inscrivez le montant N à la ligne 10, page 7)

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I

Société qui, durant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien

Revenu de placements total **440** x 26 2/3 % = A
 (montant P de la section 1 de l'annexe 7)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 7)

Moins :

Revenu de placements à l'étranger **445** x 9 1/3 % =
 (montant O de la section 1 de l'annexe 7) (si négatif, inscrivez « 0 ») ► B

Montant A **moins** montant B (si négatif, inscrivez « 0 ») C

Revenu imposable (ligne 360, page 3)

Moins :

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410
 ou 425 (page 4)

Crédit pour impôt étranger sur
 le revenu non tiré d'une
 entreprise (ligne 632, page 7) x 25/9 =

Crédit pour impôt étranger
 sur le revenu d'entreprise
 (ligne 636, page 7) x 3 =
 ► x 26 2/3 % = D

Impôt de la partie I moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement
 (ligne 700 **moins** ligne 780, page 8)

Moins : surtaxe des sociétés (ligne 600, page 7)

Montant net ► E

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I : montant le moins élevé : C, D ou E **450** F

Impôt en main remboursable au titre de dividendes

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année
 d'imposition précédente **460**

Moins : remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente **465**
 ► G

Plus le total des montants suivants :

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450 ci-dessus)

Total de l'impôt de la partie IV à payer (ligne 360, page 2 de l'annexe 3)

Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré
 après la fusion d'une société remplacée ou la liquidation d'une filiale **480**
 ► H

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition : montant G **plus** montant H **485**

Remboursement au titre de dividendes

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition (ligne 460, page 2 de l'annexe 3) x 1/3 I

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus) J

Remboursement au titre de dividendes : inscrivez le montant le moins élevé : I ou J
 (inscrivez ce montant à la ligne 784, page 8)

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : 38 % multiplié par le revenu imposable (selon la ligne 360 ou le montant Z de la page 3) **550** [] A

Calcul de la surtaxe des sociétés

Montant de base (ligne A ci-dessus) [] 1

Moins :

10 % du revenu imposable (ligne 360 ou montant Z de la page 3, selon le cas) [] 2

Déduction pour société de placement (ligne 620 ci-dessous) [] 3

Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (ligne 640 ci-dessous) [] 4

Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible (ligne 648 ci-dessous) [] 5

Pour une société qui, durant toute l'année d'imposition, a été une société de placement à capital variable ou une société de placement, inscrivez à la ligne 6 le moins élevé des montants a, b et c ci-dessous :

28 % du revenu imposable (ligne 360, page 3) [] a

28 % des gains en capital imposés [] b

Impôt de la partie I à payer [] c

(ligne A **plus** lignes C et D **moins** ligne F)

Total des lignes 2 à 6 [] 6

Total des lignes 2 à 6 [] 7

Montant net (ligne 1 **moins** ligne 7) [] 8

Surtaxe des sociétés : ligne 8 multiplié par 4 % **600** [] B

Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (ligne PPP, section 21 de l'annexe 31) **602** [] C

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)

(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPCC)

Revenu de placements total (ligne 440, page 6) [] i

Revenu imposable (ligne 360, page 3) []

Moins : montant le moins élevé : lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4) []

Montant net [] **▶** [] ii

Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien : 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevé, i ou ii **604** [] D

Total partiel (additionnez les lignes A, B, C et D) [] E

Moins :

Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4) [] 9

Abattement d'impôt fédéral **608** []

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'annexe 27) **616** []

Déduction pour société de placement **620** []

(Gains en capital imposés **624** [])

Crédit supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17) **628** []

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21) **632** []

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21) **636** []

Déduction pour ressources (ligne 438, page 4) [] 10

Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5) **638** []

Réduction d'impôt générale (montant V, page 5) **639** []

Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21) **640** []

Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales **644** []

Contributions politiques fédérales **646** []

Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible **648** []

Crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **652** []

Total partiel **▶** [] F

Impôt de la partie I à payer – Ligne E **moins** ligne F [] G
(inscrivez le montant G à la ligne 700 de la page 8)

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer (page 7)	700	
Impôt de la partie I.3 à payer (annexe 33, 34 ou 35)	704	
Surtaxe de la partie II à payer (annexe 46)	708	
Impôt de la partie IV à payer (annexe 3)	712	
Impôt de la partie IV.1 à payer (annexe 43)	716	
Impôt de la partie VI à payer (annexe 38)	720	
Impôt de la partie VI.1 à payer (annexe 43)	724	
Impôt de la partie XIII.1 à payer (annexe 92)	727	
Impôt de la partie XIV à payer (annexe 20)	728	
Total de l'impôt fédéral		

Plus l'impôt provincial ou territorial :

Administration provinciale ou territoriale	750	
(s'il y en a plus d'une, inscrivez « multiple » et remplissez l'annexe 5)		
Impôt provincial ou territorial net à payer (sauf Québec, Ontario et Alberta)	760	
Impôt provincial des grandes sociétés (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse)	765	
Total de l'impôt à payer	770	A

Moins autres crédits :

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31)	780	
Remboursement au titre de dividendes (page 6)	784	
Remboursement fédéral au titre des gains en capital (annexe 18)	788	
Remboursement du crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible	792	
Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (formulaire T1131)	796	
Remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (formulaire T1177)	797	
Impôt retenu à la source	800	
Montant total sur lequel l'impôt a été retenu	801	
Remboursement provincial et territorial au titre des gains en capital (annexe 18)	808	
Remboursement des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux (annexe 5)	812	
Redevances déductibles selon le décret de remise relatif au projet Syncrude	815	
Impôt remis selon le décret de remise relatif au projet Syncrude	816	
Impôt payé par acomptes provisionnels	840	
Total des crédits	890	B

Code de remboursement **894** TROP-PAYÉ

Solde (ligne A moins ligne B)

Demande de dépôt direct

Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants :

Commencer Corriger les renseignements

910 Numéro de succursale

914 Numéro de l'institution

918 Numéro de compte

Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.
Si le résultat est positif, vous avez un **solde impayé**.
Inscrivez le montant à l'endroit approprié.
En général, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée, ni remboursée.

Solde impayé

Paiement ci-joint **898**

Si la société était une société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du solde? **896** 1 oui 2 non

Attestation

Je, **950** Nom en majuscules, **951** Prénom en majuscules, **954** Poste ou titre,

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955 Date (aaaa/mm/jj) **956** Signature du signataire autorisé de la société **956** Numéro de téléphone

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si *non*, fournissez les renseignements ci-dessous **957** 1 oui 2 non
958 (nom en lettres majuscules) **959** Numéro de téléphone

Langue de correspondance – Language of correspondence

990 Indiquez la langue de correspondance de votre choix. Indicate the language in which you would like to receive correspondence. 2 Français / French 1 English / Anglais